COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 juillet 2012 **N° 18** **Page 1/2**

Rapporteur : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Dénomination du nouveau groupe scolaire de centre ville

Mesdames , Messieurs,

Par délibération en date du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé de lancer une opération de construction d'un nouveau groupe scolaire en centre ville, sur le site de l'ancien hôpital, répondant ainsi à la fois au besoin de nouveaux locaux pour les écoles de centre ville actuelles (maternelle du Vieux Palais et élémentaire Paul Bert- Henri Denard) et à une volonté de renforcer l'attractivité du centre ville en s'appuyant sur un site aux qualités paysagères et patrimoniales remarquables.

Afin de marquer cet événement fort que représente la construction d'une nouvelle école pour la ville et favoriser son appropriation tant par les usagers que par les habitants, un processus de concertation visant à la proposition du nom de cette nouvelle école a été mis en place dès le mois de janvier 2012, associant l' Education Nationale, les élèves, leurs familles et les habitants.

A l'issue de ce processus, six noms ont été retenus et soumis à l'avis consultatif d'un jury composé de six membres du conseil municipal, du Maire, de l'inspectrice de l' Education Nationale, de deux représentants de parents d'élèves, d'un membre du conseil communal des enfants, de l'architecte du nouveau groupe scolaire, d'un représentant de la presse quotidienne régionale et de l'avis des habitants (recueilli au moyen d'une consultation internet).
Parmi les six noms proposés et à savoir :

le Châtelet
Jean de la Fontaine
Claudie HAIGNERE
Pierre BOTTERO
Robinson CRUSOË
Sonia DELAUNAY,

le jury a émis un avis favorable pour dénommer le nouveau groupe scolaire :
*écoles maternelle et élémentaire « **Claudie HAIGNERE** ».*

Ainsi, le conseil municipal est invité à se prononcer quant à cette proposition et à formuler son choix.

* * * * *

VU les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du CGCT , permettant notamment au conseil municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département,

VU la délibération n°24 du conseil municipal du 27 mai 2010 décidant de la construction d'un nouveau groupe scolaire en centre ville permettant d'accueillir les élèves de écoles maternelle du Vieux Palais et Paul BERT – DENARD,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer ce nouveau groupe scolaire en cours de construction,

CONSIDERANT les arguments suivants en faveur *de la personne de* Claudie HAIGNERE **:** Personnage au parcours emblématique représentant l'ouverture scientifique pour les filles et garante d'une image résolument tournée vers l'avenir,

SOUS RESERVE DE l'accord sollicité auprès de Claudie HAIGNERE pour permettre l'utilisation de son nom pour identifier l'équipement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer le nouveau groupe scolaire de centre ville : « écoles maternelle et élémentaire **Claudie HAIGNERE** »,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N°5049
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM